

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

Date d’Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 4

Nbre d’excusé sans pouvoir : 1

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mmes Suzanne LE TUAL, Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à M. ORAIN
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :

- M. David DUHAMEL

**AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2026
D’OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BOLBEC ET L’ASSOCIATION “LES ZOUAVES”
POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX
D’UN EQUIPEMENT SPORTIF**

Madame Isabelle GERVAIS donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2 et L1611-4 ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l’article L2125-1-2 ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

.../...

VU la délibération DF 2024/10 du 3 avril 2024 concernant la convention pluriannuelle 2024-2026 d'objectifs et de moyens entre la Ville de Bolbec et l'Association "LES ZOUAVES"

VU la délibération DF 2025/14.8 du 2 Avril 2025 concernant l'avenant n°1 portant sur la notification du versement de la subvention 2025

VU la délibération du DF 2026/56 du 11 février 2026 concernant l'avenant n°2 portant sur la notification du versement de la subvention 2026

VU le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT la lettre en date du 20 Août 2025 de Monsieur Bruno MARTEAU, Président des ZOUAVES souhaitant organiser le samedi 27 juin 2026 au complexe sportif Eric Tabarly, le gala annuel des ZOUAVES ;

CONSIDERANT qu'en organisant cet événement, l'association concourt à la satisfaction d'un intérêt général et participe au rayonnement de la commune de Bolbec ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition à titre gracieux la salle Pen Duick 2 du complexe sportif Eric Tabarly à l'association "LES ZOUAVES" pour l'organisation de leur gala annuel ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en l'absence Mme la 1^{ère} Adjointe, à signer l'avenant ci-joint, ainsi que toute pièce ou tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ